



## PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION DES PERSONNES IMPACTÉES

### DOCUMENTS A FOURNIR LORS DES NEGOCIATIONS

STATUTS DES PAPS	DOCUMENTS A FOURNIR
<b>PROPRIETAIRE NON RESIDENT (PNR)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Reçu de recensement Ageroute (<b>Sortie Ouest, 4<sup>ème</sup> pont, Y4 et Latrille</b>) ;</li><li>- Documents relatifs au bâti (titre de propriété et autres)</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Pour les Nationaux :</u></b></li><li>- Carte Nationale d'Identité (CNI) ou Attestation d'identité en cours de validité ;</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b><u>Pour les Non Nationaux :</u></b></li><li>- Carte consulaire ou carte Nationale d'identité du pays d'origine en cours de validité ;</li></ul> <p><b>NB :</b> en cas de péremption de la pièce qui a servi au recensement, venir avec la nouvelle pièce en cours de validité et une copie de celle périmée.</p> <p>Pour les personnes représentant la personne recensée absente produire une procuration ; Pour les procurations venues des autres pays les faire authentifier au ministère des affaires étrangères</p> <p>Pour les PAP décédée produire un acte d'hérédité listant tous les ayants-droits ainsi qu'un Procès-verbal de famille désignant la personne qui poursuivra le processus d'indemnisation.</p>